

Bruxelles, le 18 mars 2022
(OR. fr, en)

7271/1/22
REV 1

FAO 8
AGRI 103
DEVGEN 50
RELEX 369
FOOD 18
SUSTDEV 61
CONUN 65

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
en date du:	18 mars 2022

Objet:	Initiative pour demander une session spéciale d'urgence du Conseil de l'Organisation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies (FAO) pour examiner les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales — <i>Approbation</i>
--------	--

1. Dans la résolution A/RES-11/1 adoptée lors de sa session spéciale du 2 mars 2022, l'Assemblée Générale des Nations unies exprime ses inquiétudes au sujet de la détérioration de la situation humanitaire en Ukraine et de l'impact que la situation en Ukraine peut avoir sur la sécurité alimentaire mondiale, en particulier pour les pays et les populations les plus vulnérables.
2. L'Ukraine et la Fédération de Russie sont parmi les principaux producteurs de produits agricoles dans le monde et ces inquiétudes sont largement partagées par la communauté internationale, y compris par les Ministres de l'agriculture du G7 lors de leur réunion extraordinaire le 11 mars 2022, réunion à laquelle ont participé le Ministre de l'agriculture de l'Ukraine ainsi que le Directeur Général de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

3. Assurer la sécurité alimentaire de tous est au coeur du mandat de la FAO. Il est extrêmement important que les membres de la FAO évaluent les actions engagées par la FAO pour traiter l'impact négatif croissant de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement alimentaire mondial et continuent à guider la direction générale de la FAO afin que la FAO joue pleinement son rôle dans ces circonstances exceptionnelles.
4. En application de la Règle XXV paragraphe 1 des Règles générales de la FAO, une session spéciale d'urgence du Conseil de la FAO peut être convoquée pour examiner et conseiller sur tout sujet relatif à ou résultant de la situation agricole et alimentaire mondiale et qui lui sont liés, en particulier toute question de nature urgente. Pour qu'une telle session extraordinaire d'urgence soit convoquée, une demande doit être soumise par écrit au Directeur général par quinze membres du Conseil de la FAO ou plus.
5. Le 17 mars 2022, le groupe 'Questions alimentaires et agricoles internationales (FAO)' a examiné, sur la base de la note de la Présidence figurant dans le document WK 3848/2022+ADD1, les deux propositions suivantes :
 - a) demander l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la 33e Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (10-13 mai 2022, Łódź - Pologne), afin d'aborder les conséquences de l'invasion russe sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales;
 - b) lancer à Rome des actions de sensibilisation par la Présidence en vue d'obtenir un large soutien interrégional parmi les États membres de la FAO pour demander une session extraordinaire du Conseil de la FAO afin d'examiner les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, avec les objectifs suivants :
 - conformément à la résolution A/RES/ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations unies, exprimer une vive inquiétude quant à l'impact de l'agression russe sur l'augmentation de l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale ;
 - faire le point sur les actions entreprises jusqu'à présent par la FAO pour faire face, dans le cadre de son mandat, aux conséquences du conflit sur l'agriculture et la sécurité alimentaire,
 - souligner le rôle de la FAO, en coordination avec d'autres entités des Nations Unies, pour faire face, dans le cadre de son mandat, aux conséquences du conflit sur l'agriculture et la sécurité alimentaire,

- demander à la FAO d'agir en mettant l'accent sur la protection des pays et des populations les plus vulnérables, en vue:
 - d'élaborer un plan d'intervention immédiat pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire de la population ukrainienne, y compris la manière de préserver la campagne à venir et un plan de redressement à moyen terme pour l'Ukraine,
 - d'élaborer un plan de réponse pour apporter une assistance aux pays en développement les plus touchés par les impacts de ce conflit sur leur sécurité alimentaire,
- charger le Directeur général de la FAO de suivre la situation et ses implications sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris les prix des denrées alimentaires, de formuler des recommandations, d'organiser des séances d'information mensuelles ouvertes à tous les Membres et de faire rapport au Conseil,
- décider d'ajouter un point à l'ordre du jour de sa session ordinaire de juin 2022.

6. En conclusion de la discussion, la Présidence a noté le large soutien du Groupe de travail aux propositions ci-dessus et, en particulier, l'accord du Groupe de travail pour mandater la Présidence et la Délégation de l'UE à Rome pour commencer dès que possible des actions de sensibilisation à Rome visant à obtenir un large soutien interrégional parmi les nations membres de la FAO pour demander une session extraordinaire d'urgence du Conseil de la FAO. À cet égard, la Présidence s'est engagée à faire rapport au groupe de travail dès que possible sur les résultats de ces actions de sensibilisation.
7. Le 18 mars 2022, le représentant permanent des États-Unis auprès de la FAO a sollicité le soutien des représentants de l'UE et de ses États membres basés à Rome pour le projet de lettre annexée à la présente note, visant à demander au Directeur Général de la FAO de tenir dans les meilleurs délais une session spéciale d'urgence du Conseil de la FAO. Ce projet de lettre, qui inclut en annexe une série d'actions que le Conseil de la FAO devrait approuver lors de sa session spéciale d'urgence, fait encore l'objet de consultations avec les autres pays membres de la FAO afin de réunir le plus large soutien possible. Son contenu pourrait dès lors subir des modifications.
8. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à :
 - confirmer les résultats des discussions du groupe de travail sur les propositions de la Présidence susmentionnées ;

- recommander que le Conseil, dans l'une de ses prochaines sessions en tant que point A:
 - approuve la proposition de la Présidence de demander l'inclusion d'un point additionnel à l'ordre du jour de la 33^{ème} conférence régionale pour l'Europe de la FAO (10 – 13 mai 2022, Łódź - Pologne), afin d'examiner les conséquences de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales ;
 - approuve le projet de lettre contenu dans l'addendum à cette note; cette approbation est sans préjudice des modifications rédactionnelles en ligne avec les principes et éléments décrits dans les paragraphes 5 et 6 de la présente note;
-